

Certificat dans l'affaire d'une vente
(conformément au paragraphe 124 (3) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*)

Loi de 1998 sur les condominiums

DANS L'AFFAIRE DE LA VENTE à (*nom de l'acheteur*)
de la propriété comprise dans
(*désignation du plan de condominium*), enregistrée au bureau d'enregistrement immobilier de la
division d'enregistrement des droits immobiliers (ou des actes) de
.....],

OU

DANS L'AFFAIRE DE LA VENTE à (*nom de l'acheteur*)
d'une portion des parties communes comprises dans
..... (*désignation du plan de condominium*) enregistrée au bureau
d'enregistrement immobilier de la division d'enregistrement des droits immobiliers (ou des
actes) de], plus précisément décrite comme étant
..... (*fournir une
description*),

l'association condominialen° certifie que les personnes
qui, aux termes du paragraphe 124 (2) de la *Loi de 1998 sur les condominiums*, doivent voter en
faveur de la vente ou y consentir par écrit ont ainsi voté ou donné leur consentement.

Fait le2.....

Association condominialen°

.....
(*signature*)

.....
(*nom en caractères d'imprimerie*)

.....
(*signature*)

.....
(*nom en caractères d'imprimerie*)

*(Apposer le seau de l'Association et ajouter une déclaration portant que les signataires sont
autorisés à lier l'Association.)*